

# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

L'activité du cabinet OPTIMAL PATRIMOINE s'inscrit pour votre sécurité dans différents cadres réglementaires. Au-delà, le cabinet OPTIMAL PATRIMOINE s'attache au respect d'une éthique et d'une déontologie professionnelle centrée sur l'intérêt de ses clients et met en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires et suffisants à la qualité des services et prestations délivrées.



Le Cabinet OPTIMAL PATRIMOINE, 9 boulevard de Strasbourg, 83000 Toulon - SAS au Capital de 4.500 € – RCS Toulon SIREN 484 010 657 – APE 7022Z – TVA FR 86484010657 représenté par M. HENSGEN répond à l'ensemble des exigences réglementaires dans le cadre de son activité globale de conseil et d'intermédiation et dispose donc des statuts réglementés :

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le n°07005342 (consultable sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de :

## Conseiller en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : Néant

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.

## Courtage en assurance

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance

Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital de votre cabinet) : Néant

Liste des compagnies partenaires : *Afer, Axa Wealth Services, Axa Luxembourg, April, Apres (La Mondiale Partenaires), Aprep Lux, Avip, Aviva, Cardif, Oradea Vie, (Le) Conservateur, Generali Assurances et Generali Patrimoine, Generali Luxembourg, Intencial, Lifeside (Spirica, UAF Patrimoine), MMA Expertise Patrimoine, Swiss Life, Oddo et Cie, Vie Plus, ..*

## Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 8305 2017 000 017 657 délivrée par la CCI du Var.

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR

## Courtage en opérations de banque et en services de paiement

Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : Néant ;

Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : néant

Nombre et nom des établissements de crédit ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille : Société Marseillaise de Crédit, CIC, .. Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription

## Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement

## Démarcheur bancaire et financier

Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage: 123 IM, Apicap, Alto Invest, Eres, Inocap, MCapital Partners, Oddo, Sigma Gestion, ...

## Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

## Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Mr Matthias HENSGEN en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au [m.hensgen@optimal-patrimoine.com](mailto:m.hensgen@optimal-patrimoine.com) Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le\\_mediateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))

- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL ([www.mediateur-conso.cmap.fr](http://www.mediateur-conso.cmap.fr) – [consommation@cmap.fr](mailto:consommation@cmap.fr))

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents

**Assurance professionnelle**

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

**Autorités de tutelle**

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Je soussigné(e)  
atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à TOULON, le 19/09/2019.

*Signature du client*

**Contact**

Téléphone : 04.94.62.01.37

Mail : [m.hensgen@optimal-patrimoine.com](mailto:m.hensgen@optimal-patrimoine.com)

Site internet : [www.optimal-patrimoine.com](http://www.optimal-patrimoine.com)